

# ANPERE

association d'assurés



## ...et vous

Le rendez-vous des adhérents | Juillet 2023



**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2023**  
*Vous avez répondu présents!*

anpere.fr



@anpere\_asso

+ de vie dans l'assurance-vie

**ANPERE et ANPERE Retraite**  
sont des associations d'assurés partenaires d'AXA



## AU SOMMAIRE

### VIE DES ASSOCIATIONS 3

RÉPONDRE AUX ENJEUX  
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

### ÉPARGNE 6

> TRANSMISSION :  
ET SI ON REGARDAIT  
LES CHOSES AUTREMENT ?

> NOUVEAU : 8  
MA TRANSMISSION 360

> VOTRE OFFRE DE GESTION 9  
PILOTÉE S'ENRICHIT !

### PRÉVOYANCE 10

> INTERVIEW : LE RÉFÉRENT  
DÉDIÉ ENTOURAGE

> LA PROTECTION DU CHEF 12  
D'ENTREPRISE, UNE NÉCESSITÉ

> MASTERLIFE CRÉDIT : 13  
ENGAGÉ AUX CÔTÉS  
DES PRIMO-ACCÉDANTS !

### NOTRE PARTENAIRE 14

ET SI VOUS DEVENIEZ  
MANDATAIRE D'ASSURANCE ?

### ASSOCIATION 15

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE  
CARBONE !

**Vos données personnelles :** lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association.

Votre assureur AXA a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux assemblées générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine).

Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès). L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques.

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 81, avenue François Arago 92000 Nanterre ou un email : [anpere.contact@anpere.fr](mailto:anpere.contact@anpere.fr).

En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



## ÉDITORIAL

# ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS

L'éditorial 2023 des Assemblées Générales de vos associations a confirmé votre engagement dans la vie d'ANPERE et ANPERE Retraite ; vous êtes plus de 55 000 à vous être exprimés à cette occasion. Je tiens à vous remercier. La confiance que vous nous témoignez, année après année, nous conforte dans notre mission qui est de veiller à vos intérêts d'assurés et d'épargnants.

Dans un contexte chahuté, où les crises se juxtaposent, vos associations gardent le cap. Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, elles font régulièrement évoluer les contrats d'assurance-vie pour mettre à votre disposition des solutions innovantes. Elles vous proposent une perspective de performance sur le moyen ou long terme (avec des fonds structurés ou le fonds Croissance), ou la possibilité d'investir une partie de votre épargne dans des secteurs d'avenir en favorisant des supports d'investissement responsables. Elles peuvent également vous proposer des supports d'investissement innovants comme les OPCV ou les FCPR (avec le support AXA Avenir Infrastructures par exemple).



Découvrez notre nouveau tuto  
« Investir dans des fonds structurés »

ANPERE accompagne également celles et ceux qui effectuent des travaux de rénovation thermique en souscrivant un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ainsi que les primo-accédants souscrivant un prêt à taux zéro (PTZ). Ainsi, toute personne ayant contracté un éco-PTZ ou un PTZ peut bénéficier, dans le cadre du contrat MasterLife Crédit, d'une baisse de -15% sur l'assurance de l'ensemble de son dossier de prêt du bien rénové !

Avec un tarif déjà ultra compétitif, l'assurance emprunteur d'ANPERE permet de diminuer le coût de son assurance de prêt, encourage les travaux de rénovation thermique pour le bien de la planète et accompagne les primo-accédants dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et de baisse de pouvoir d'achat due à l'inflation.

Alors que les vacances approchent, pourquoi ne pas en profiter pour visionner nos Tutos de pédagogie financière qui vous permettront de mieux comprendre les concepts clés de la finance, de l'épargne et de l'assurance-vie en cliquant sur [www.youtube.com](http://www.youtube.com)

Et retrouvez également les différents opus de notre collection « Nouveau Regard » dont les dernières éditions portent sur la Transmission et la Protection des Indépendants.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

Jean Sébastien Antoniotti

Président des associations ANPERE et ANPERE Retraite

## Assemblées Générales 2023

# RÉPONDRE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Les Assemblées Générales (AG) de vos associations se sont réunies le 29 juin dernier à titre ordinaire et extraordinaire. C'est à Aix-sur-Vienne, près de Limoges, que nous avons eu le plaisir de retrouver les adhérents présents. Comme chaque année, les Assemblées Générales sont des moments importants de la vie de nos associations et l'occasion de vous faire part des travaux effectués tout au long de l'année pour préserver au mieux vos intérêts d'assurés et de soumettre à votre approbation les décisions importantes. Cette année, elles ont également été l'occasion de faire évoluer les statuts et d'accueillir de nouveaux membres des Conseils d'Administration.

**À** l'occasion de ces événements, un dispositif complet est mis en place chaque année pour vous informer et faciliter votre participation par correspondance, en vous incitant à voter par Internet via le site de vote sécurisé, tout en vous permettant, si vous le souhaitez, de voter par courrier le plus simplement possible avec la mise à disposition d'enveloppes T. Vous pouviez aussi participer physiquement à nos Assemblées Générales.

Les convocations ont été envoyées individuellement sous constat d'huissier et ont fait l'objet d'une publication dans le quotidien national « Le Figaro » du 19 mai 2023.

Vous avez été nombreux à prendre part à la vie de nos associations car plus de 55 000 d'entre vous se sont exprimés en votant en séance, en retournant leur pouvoir, en votant par correspondance ou par Internet.



Les résolutions soumises aux AG ont toutes été adoptées à plus de 97,5 % pour ANPERE et à plus de 96,5 % pour ANPERE Retraite.

La forte augmentation de votre participation et la confiance que vous nous témoignez nous confortent dans les valeurs qui dictent nos actions : équité, transparence, confiance et professionnalisme.



Cette année, ANPERE et ANPERE Retraite se sont engagées auprès de l'Association « La Marguerite - Nouvelle Aquitaine », à verser 0,5 € par vote par Internet. Cette association soutient et accompagne les personnes atteintes de pathologies chroniques. Au global, la somme de 11 255,50 € a été versée à « La Marguerite - Nouvelle Aquitaine ».



## Faits marquants

Les Assemblées Générales d'ANPERE et ANPERE Retraite, ont approuvé l'évolution des statuts des associations adaptant ainsi le fonctionnement des organes de gouvernance pour en renforcer l'efficacité et la réactivité afin de répondre toujours mieux à vos attentes et aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Désormais, les membres des Conseils d'Administration, des Bureaux et des Comités de surveillance des plans d'épargne retraite peuvent participer aux réunions de ces instances par visioconférence ou être consultés par écrit.

L'Assemblée Générale d'ANPERE a adopté toutes les résolutions qui lui étaient soumises dont la résolution 4 portant sur l'évolution des contrats d'assurance sur la vie souscrits par l'association auprès d'AXA France prévoyant :

- La mise en place de rachats partiels programmés sur le fonds Croissance disponible sur les contrats Arpèges, Excelium et Privilège
- La modification des modalités d'attribution des résultats techniques et financiers du fonds Croissance par attribution de parts(s) de provision de diversification,
- La possibilité de modifier la liste des supports d'investissement disponibles, notamment par l'ajout ou la suppression de supports d'investissement pour tous les contrats souscrits par ANPERE.

Ces évolutions, ainsi que celles approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoir au Conseil d'Administration (évolution de la gestion pilotée Perspectiv' et de la gestion par convention Conviction, prolongation de la possibilité de réorientation en entrée et sortie sur les supports « AXA Select'Immo » et « AXA Selectiv'Immo Services » ainsi que l'accès permanent à ces supports et aux fonds « AXA Avenir Infrastructures » et « AXA Avenir Entrepreneurs », lancement des supports « AXA Coupon Ambition » et « AXA coupon Ambition Monde », nouvelles modalités du dispositif Euro+, ajout de nouveaux supports sur le Master Privilège Vie ...) sont présentées en détail dans le Rapport d'Activité 2022.



Évolutions présentées dans le rapport d'Activité 2022 disponible sur le site [anpere.fr](https://www.anpere.fr) à l'adresse : [https://www.anpere.fr/download/liseuse/rapport\\_anpere\\_2023/#page=1](https://www.anpere.fr/download/liseuse/rapport_anpere_2023/#page=1)

Les adhérents concernés seront informés de ces évolutions par courrier.

L'Assemblée Générale d'ANPERE a également été l'occasion de présenter les offres Climat et Primo-accédants disponibles dans le cadre du contrat MasterLife Crédit visant à accompagner les Françaises et les Français effectuant des travaux de rénovation thermique en souscrivant un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ainsi que les primo-accédants souscrivant un prêt à taux zéro (PTZ). Ainsi toute personne ayant contracté un éco-PTZ ou un PTZ peut bénéficier d'une baisse de -15% dans le cadre du contrat d'assurance emprunteur d'ANPERE, sur l'assurance de l'ensemble de son dossier de prêt.



Les Rapports d'Activité 2022 et les procès-verbaux sont disponibles sur [anpere.fr](https://www.anpere.fr) et peuvent vous être envoyés sur s...



## ANPERE Retraite

L'Assemblée Générale d'ANPERE Retraite a adopté toutes les résolutions qui lui étaient soumises dont la résolution 8 portant sur l'évolution des contrats souscrits par l'association auprès d'AXA France prévoyant :

- L'ajout du fonds Croissance pour les adhésions antérieures au 4 octobre 2022 sur le PER Ma Retraite,
- La modification des modalités d'attribution des résultats techniques et financiers du fonds Croissance par attribution de parts(s) de provision de diversification sur le PER Ma Retraite et le PER Amadeo,
- La possibilité de modifier la liste des supports d'investissement disponibles, notamment par l'ajout ou la suppression de supports d'investissement pour tous les contrats souscrits par ANPERE Retraite.

### Par ailleurs, le PER Amadeo s'est enrichi, avec :

- L'élargissement de l'option investissement progressif,
- L'ajout du support « AXA Immo Diversifié »,
- L'ajout d'une nouvelle orientation de gestion sous mandat collective (GSMC) investie à 100% en produits structurés.

L'AG 2023 a également été l'occasion de rappeler le rôle des comités de surveillance des plans et les actions menées dans ce cadre. Ces comités continueront à veiller à la bonne exécution des contrats et à la représentation des adhérents.



Toutes les évolutions apportées aux contrats souscrits par ANPERE Retraite sont présentées en détail dans le Rapport d'Activité 2022 disponible sur le site [anpere.fr](http://anpere.fr) : [cliquez ici](#)

## De nouveaux membres ont rejoint les Conseils d'Administration de vos associations



### ➔ Thierry Goument (ANPERE)

« Fort de mon expérience et des connaissances accumulées, je m'applique, en tant que Directeur Général du réseau Épargne et Protection AXA France, de mettre à profit mon expertise pour améliorer la qualité du conseil qui vous est dû et auquel vous avez droit. Je mettrai à la disposition de votre association ma sensibilité et mes compétences pour aider ANPERE à aborder sereinement les challenges à venir. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. »



### ➔ Anne-Laure Bénéteau (ANPERE Retraite)

« En tant que Directrice de la gestion Actif-Passif et de l'ingénierie financière d'AXA France, je pilote l'allocation stratégique d'actifs pour les portefeuilles d'AXA France et la structuration des supports d'investissement en unités de compte. Je mettrai à la disposition d'ANPERE Retraite toutes mes compétences et mon expérience au service de la bonne gouvernance de l'association et de l'amélioration de l'offre financière disponible sur les contrats souscrits auprès d'AXA France. »



### ➔ Yann Illouz (ANPERE Retraite)

« Je suis honoré de rejoindre le Conseil d'Administration d'ANPERE Retraite. En tant que responsable de la direction du Marché Épargne et Retraite Individuelle AXA France, je mettrai toute mon expérience et mes connaissances au service d'ANPERE Retraite pour renforcer l'attractivité des contrats souscrits par votre association et améliorer grâce à la pédagogie financière la bonne compréhension des enjeux actuels et futurs en termes de protection et d'investissement. »

➔ Vous pouvez retrouver la composition complète des Conseils d'Administration sur le site [anpere.fr](http://anpere.fr), rubrique L'association / L'organisation



## TRANSMISSION : ET SI ON REGARDAIT LES CHOSES AUTREMENT ?

Passage de relais, sécurisation de l'avenir, renforcement des liens entre générations : si tout le monde s'accorde sur l'importance de la transmission, force est de constater que les manières de l'envisager divergent. Faut-il s'en inquiéter au plus tôt ou attendre un moment opportun pour se pencher sur cette question ? Concerne-t-elle uniquement notre patrimoine matériel ou d'autres aspects, tels que notre nom, notre histoire, nos valeurs et nos représentations, sont-ils également à considérer ? Comment anticiper au mieux cette étape importante pour préparer notre avenir et celui des personnes que l'on aime ? Quelques pistes pour vous aider dans votre réflexion et porter un nouveau regard sur votre transmission.

**E**nvisager sa transmission suppose de commencer par faire le point sur soi, sur sa situation personnelle actuelle et future, sur celle de ses proches – conjoints, enfants ou autres –, sur ce à quoi l'on tient et que l'on souhaite transmettre. Pour mener sereinement cette réflexion, il est donc important de se poser les bonnes questions et ainsi pouvoir profiter des différents dispositifs à notre disposition.

### Que va-t-il se passer au moment de mon décès ?

Personne n'aime penser à la mort en général, et à la sienne en particulier. Pourtant, savoir ce qui arrivera au moment de sa disparition, et notamment la manière dont seront répartis ses biens, est souvent un passage obligé pour prendre conscience de ce à quoi il est important de penser dès à présent. Ai-je intérêt à anticiper la transmission de mon patrimoine ?

Dois-je rédiger un testament pour m'assurer que certains de mes proches perçoivent bien la part du patrimoine que je leur destine ? De quels droits de succession devront-ils s'acquitter ? Quel est l'impact de mon régime matrimonial ? Autant de questions qui m'aideront à savoir quoi faire.

### Quand dois-je penser à ma succession ?

Parce que le régime des successions n'est plus forcément adapté aux évolutions du contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire d'anticiper sa transmission et d'avoir recours à certains dispositifs qui se révéleront une aide précieuse. Savez-vous par exemple qu'il est possible d'organiser sa transmission de son vivant, via des donations, pour aider ses petits-enfants, tout en bénéficiant d'abattements renouvelables ? De désigner comme bénéficiaires, via l'assurance-vie, des amis ou une association habilitée à recevoir des legs ? Que les contrats de prévoyance sont un excellent moyen de financer une éventuelle perte d'autonomie sans entamer son patrimoine ?

### Puis-je aider mes proches sans attendre ?

Alors que nous vivons plus longtemps, que les études des jeunes adultes sont de plus en plus longues, que ces derniers entrent de plus en plus tard dans la vie active, que le monde du travail et la vie de famille connaissent de plus en plus de mutations, il est légitime de vouloir que ses proches n'aient pas à attendre notre décès pour bénéficier d'un « coup de pouce ». Bonne nouvelle : il est aujourd'hui possible d'aider certains de nos proches à certaines étapes de leur vie en ayant recours aux dons familiaux de sommes d'argent, à la donation simple, la donation-partage, la donation en usufruit ou en nue-propriété, les donations graduelles et résiduelles, la donation entre époux.

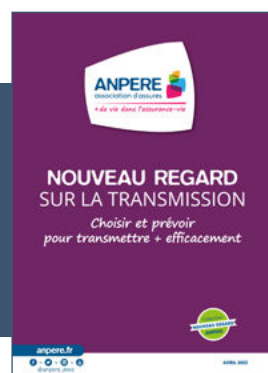
### Pourquoi l'assurance-vie est-elle un outil idéal ?

S'il est normal qu'une part de son patrimoine revienne obligatoirement à ses descendants directs, il n'est pas interdit de souhaiter favoriser l'un de ses enfants ou petits-enfants qui en aurait plus besoin, de transmettre à une personne extérieure à la famille ou d'effectuer un legs à une association. Dans ce cas, l'assurance-vie, considérée comme hors succession, constitue le meilleur outil en ce qu'elle permet de déroger aux règles successorales de droit commun et de bénéficier d'une fiscalité avantageuse. D'autant plus que n'étant pas figée, elle m'autorise à changer d'avis et à adapter mes souhaits à tout moment.



### Et si je transmettais plus que du patrimoine ?

**Patrimoine immobilier, valeurs mobilières, assurance-vie : si ces réflexions sont légitimes, elles sont pourtant loin d'épuiser le sujet de la transmission. Et pour cause, chacun sait qu'au-delà des aspects patrimoniaux, c'est aussi tout un capital immatériel – un nom, une histoire, des valeurs, des représentations – que l'on se transmet de génération en génération au sein d'une famille, que ce soit par le langage, la tradition orale ou les objets mémoriels tels que les photos de famille, les récits de vie ou les autobiographies. À condition bien sûr d'avoir conscience de la valeur de ce capital immatériel !**



### POUR EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à consulter notre [Nouveau Regard sur la Transmission](#). Vous y trouverez toutes les informations relatives aux différents dispositifs utiles ainsi que des zooms sur la vente en viager, la manière de rédiger un testament, le cas particulier des familles recomposées et des personnes vulnérables, les démarches à effectuer pour faciliter la vie de ses proches à son décès, les contacts et les liens utiles.



NOUVEAU

## MA TRANSMISSION 360

Nouveau ! AXA propose un nouveau simulateur simple et rapide pour calculer vos droits de succession et vous aider à comprendre les grands enjeux de la transmission de votre patrimoine.

### La transmission : essentielle, parfois complexe, rarement anticipée !

Protection de vos proches, préservation de votre patrimoine, anticipation des droits de succession... La question de la transmission est jugée importante pour 8 Français sur 10<sup>(1)</sup>, pourtant, 76% d'entre eux n'ont pas encore préparé la transmission de leur patrimoine<sup>(1)</sup>. Et vous ? Bien que délicat et parfois tabou, la préparation de la transmission est essentielle pour protéger ses proches, son patrimoine et aborder l'avenir sereinement.



Retrouvez le Tuto ANPERE : [Transmettre, c'est assurer l'avenir de ses proches](#)



### Découvrez « Ma Transmission 360 »

Pour vous aider à y voir plus clair, AXA lance « Ma Transmission 360 ». Disponible sur l'Espace Client [axa.fr](http://axa.fr), ce nouveau simulateur simple et rapide, vous accompagne pas à pas pour comprendre les éléments pris en compte dans votre succession. En quelques minutes, il vous permet de :

- ➔ Identifier vos héritiers prévus par la loi en fonction de votre situation familiale.
- ➔ Connaître le capital qui sera transmis à chaque héritier.
- ➔ Estimer les droits de succession associés à la transmission de votre patrimoine, y compris les capitaux d'assurance-vie.
- ➔ Simuler l'impact d'une modification de son patrimoine ou de ses clauses bénéficiaires.

### Partage et accompagnement

Grâce à l'option de partage proposée par ce simulateur, votre conseiller AXA est là pour vous aider à décrypter les résultats de votre simulation et vous accompagner dans la préparation de votre transmission. Ensemble, vous pourrez mesurer les effets de vos choix et identifier des pistes d'optimisation pour transmettre votre patrimoine.



#### Où retrouver le simulateur ?

Le simulateur est accessible sur votre Espace Client [axa.fr](http://axa.fr) : retrouvez votre espace personnel sur le site [axa.fr](http://axa.fr), dans l'onglet Espace Client en haut à droite.

(1) Enquête 2022 Testamento sur les Français et la succession



# VOTRE OFFRE DE GESTION PILOTÉE S'ENRICHIT !

La Gestion pilotée Perspectiv' ESG s'est enrichie de 15 nouveaux supports au mois de juillet 2023.

**D**ans la continuité des actions déjà menées depuis 1 an, l'univers des supports d'investissement en unités de compte s'élargit afin de diversifier les opportunités d'investissement.

Tirant les leçons de l'année 2022 (hausse des taux d'intérêts, inflation, forte rotation sectorielle sur les marchés actions) l'enrichissement de la gamme a pour objectifs la recherche de performance et une Gestion pilotée plus résiliente et moins volatile quel que soit l'environnement.

## L'univers de gestion est ainsi plus diversifié et rééquilibré en termes de :

- allocations géographiques avec l'introduction de fonds actions zone euro ;
- type d'actifs avec un plus grand équilibre entre actifs « value » et de croissance ainsi qu'entre actifs thématiques et non thématiques.

Les supports sélectionnés sont gérés par des sociétés de gestion reconnues pour leur expertise (AB, Amundi, AXA IM, Candriam, Eleva, Fidelity, HSBC, Lazard, Robeco, UBP AM). 12 de ces 15 supports sont labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) ce qui renforce ainsi la dimension sociétale et environnementale des investissements tout en contribuant à davantage de diversification.



## Le saviez-vous ? La Gestion pilotée Perspectiv' ESG c'est aussi un univers d'investissement 100% durable !

Au moins 75% des supports en unités de compte éligibles à la Gestion pilotée Perspectiv' ESG ont un objectif de développement durable (au sens de l'article 9 de la réglementation européenne SFDR)<sup>1</sup> ou font l'objet d'une communication ESG centrale<sup>2</sup>. Les autres supports (soit 25%) font la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 au sens de la réglementation SFDR)<sup>1</sup>.

Pour en savoir plus sur l'offre [axa.fr/epargne-retraite/gestion-pilotée](https://axa.fr/epargne-retraite/gestion-pilotée)

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre en unités de compte mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1) SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation Il s'agit d'une réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, qui a pour objectif d'imposer plus de transparence aux producteurs et distributeurs de produits financiers sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la promotion des caractéristiques ESG et des investissements durables. Il est demandé notamment aux acteurs financiers de catégoriser leurs produits : Article 9 : ont pour objectif l'investissement durable - Article 8 : promeuvent des caractéristiques environnementales et/ ou sociales.

(2) Au sens de la recommandation AMF DOC-2020-03, les caractéristiques extra-financières sont considérées comme un élément central de la communication lorsqu'elles sont présentées soit dans la dénomination de l'organisme de placement collectif (OPC), soit dans le Document d'information Clé (DIC), soit dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation concise.

# LE RÉFÉRENT DÉDIÉ ENTOUR'AGE

*"Mon but, c'est de leur faciliter la vie"*

Véritable coach, il permet à l'aidant bénéficiant d'un contrat Entour'Age de prendre conscience de son rôle et lui offre un accompagnement sur la durée. L'aidant peut alors mieux comprendre les besoins de son proche, réduire sa charge mentale grâce à la mise en place d'aides à domicile ou encore être épaulé dans les lourdes démarches administratives.

**Interview d'une conseillère familiale et sociale : « référent dédié Entour'Age ».**

## En quoi consiste votre métier ?

J'accompagne les personnes en perte d'autonomie et particulièrement les aidants. Mon but est de leur faciliter la vie par le biais d'informations, conseils, de bilans et de points réguliers. La régularité de mes échanges avec eux permet d'adapter mes actions et de voir ce je peux leur apporter sur le volet prévention.

## Pensez-vous que les aides sont suffisantes pour l'accompagnement de la dépendance dans sa globalité ?

Malheureusement, les conditions sont de plus en plus contraignantes. En dépit d'une volonté d'amélioration à travers des rapports publiés depuis quelques années, les aides pour les aidants sont quasi inexistantes. En ce qui concerne les aides à destination des personnes en perte d'autonomie : les délais sont longs, l'administratif est compliqué notamment en raison des barèmes et plafonds de ressources. Souvent, les aides sont récupérables sur la succession. Mon rôle en tant que référent dédié est de les informer et les éclairer sur les aides disponibles.

*Parfois, elles oublient de contacter les institutions publiques pour compléter ce dont elles peuvent bénéficier grâce à leur contrat Entour'Age.*

## Quelles sont les principales difficultés que les aidants rencontrent ?

Les dossiers sont souvent compliqués : un dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) classique c'est une vingtaine de pages, un dossier APA (Allocation personnalisée d'autonomie) c'est une douzaine de pages. Et si le dossier est mal complété, il est renvoyé. Les personnes baissent alors les bras, elles se retrouvent face à des démarches compliquées avec des délais de traitement assez longs. Il faut compter souvent entre 2 et 6 mois d'attente.

## Quel est l'état d'esprit des aidants quand ils appellent ?

Tous les profils sont différents, il y a des personnes qui nous contactent pour leur rôle d'aidant ou pour leur propre dépendance. Elles ont vraiment confiance en nous, elles attendent qu'on les accompagne sur la durée. Parfois, elles oublient de contacter les institutions publiques pour compléter ce dont elles peuvent bénéficier grâce à leur contrat Entour'Age.

## Et c'est quelque chose sur laquelle vous insistez ?

Oui, il s'agit de personnes en début de parcours de perte d'autonomie. Par exemple, j'accompagne une personne atteinte d'arthrose depuis quelques années. Je l'ai orientée vers son centre local d'information et de coordination. Je vais lui envoyer un dossier APA car elle n'a pas accès à internet et lui permettre d'entrer en relation avec les référents



locaux pour qu'elle puisse les rencontrer si besoin. Aussi, je mets en place un bilan d'adaptation de l'habitat et l'accompagne sur du long terme.

### Existe-t-il un profil type d'aidant ?

Chaque situation est unique. Tout va dépendre de la situation familiale de chacun et de la pathologie. Par exemple, un aidant enfant unique vivant loin de chez ses parents, ou l'épouse qui est présente au quotidien avec des enfants qui vont gérer les rendez-vous administratifs. Par ailleurs, une personne dépendante physiquement et une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative ne vont pas demander le même niveau d'accompagnement, ni la même charge mentale aux aidants, on doit s'adapter.

### Quel est l'âge des aidants que vous accompagnez ?

L'éventail est large, de 25 ans jusqu'à plus de 80 ans.

### Avez-vous une notion de durée d'accompagnement ?

C'est aléatoire, de quelques semaines à plusieurs années.

### Comment sensibiliser une personne sur le sujet des aidants ?

On n'est jamais vraiment préparé à devenir aidant. Toutefois, il ne faut pas tout prendre sur ses épaules, des personnes peuvent accompagner et soulager sur certaines tâches pour conserver la relation avec son proche aidant. Savoir s'entourer, accepter la situation et se faire accompagner.



Pour en savoir plus, retrouvez aussi notre ouvrage : **Nouveau Regard sur la Prévoyance** "**Se protéger pour vivre + sereinement**"





# LA PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE, UNE NÉCESSITÉ



## Le saviez-vous ?

Un travailleur non-salarié sur deux ne détient pas d'assurance prévoyance. Une assurance, qui, pourtant est un filet de sécurité en cas de pépins, car le dirigeant est confronté aux mêmes aléas de la vie qu'un salarié (accident, maladie, invalidité, décès ...), mais il est moins bien couvert.

## Les garanties qui protègent les chefs d'entreprise et leurs sociétés

Homme Clé, cette personne joue un rôle déterminant tel un collaborateur qui maîtrise un savoir-faire difficile à reproduire ou un dirigeant impossible à remplacer dans une organisation. Sa disparition de manière imprévisible entraînée par un décès, une invalidité ou une incapacité peut provoquer la baisse du chiffre d'affaires voire la faillite de l'entreprise.

## Comment maintenir le paiement de vos charges fixes ?

L'assurance prévoyance permet, en cas d'incapacité de travail (accident, maladie), de continuer à payer les charges fixes de l'entreprise telles que les salaires nets, les loyers et charges locatives, l'eau, le gaz, l'électricité etc.

Pourtant, ces frais dits « professionnels » sont rarement, voir jamais pris en charge par le régime obligatoire. Ils sont pourtant essentiels à la continuité de l'entreprise.

Encore un manque à gagner pour le dirigeant, sauf s'il a souscrit une garantie remboursement frais professionnels.

Enfin, êtes-vous associé pour construire et faire grandir votre entreprise ?

Si oui, en cas de décès, comment avez-vous prévu de préserver l'équilibre de votre société en limitant le risque de cession des parts au plus offrant ?

En souscrivant un contrat entre associés, vous créez une union ainsi qu'une protection indestructible pour préserver en toutes circonstances votre capital et votre société.

Alors, comment vous convaincre davantage que vous êtes précieux et que nous sommes à vos côtés pour protéger votre savoir-faire ?

Source : « Un travailleur non-salarié sur deux ne détient pas d'assurance prévoyance. » : l'argus de l'assurance <https://www.argusdelassurance.com/les-assureurs/un-marche-toujours-plus-dynamique.190017>



**Nouveau**  
**Regard sur**  
**la protection**  
**sociale des**  
**indépendants**

# MASTERLIFE CRÉDIT : ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES PRIMO-ACCÉDANTS !

Dans un contexte de hausse des taux d'emprunts immobiliers et d'inflation, beaucoup de Français primo-accédants rencontrent une baisse de leur pouvoir d'achat. AXA France avec l'association ANPERE s'engage à leur côté en accompagnant ceux d'entre eux qui souscrivent un prêt à taux zéro auprès de leur banque.



## Le saviez-vous ?

**Le Prêt à Taux Zéro (PTZ)** est un dispositif de soutien aux primo-accédants à revenus modestes et intermédiaires, qui souhaitent acquérir un premier bien immobilier. Il est accordé sous conditions de ressources. En 2022, 63 647 PTZ ont été émis.



## Vous êtes actuellement en train de rembourser votre prêt immobilier ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Lemoine, il est possible de changer d'assurance emprunteur facilement et à tout moment, sans pour autant changer de banque. Une possibilité pour vous, de réaliser d'intéressantes économies sur l'assurance de votre prêt immobilier !

## En tant que primo-accédant, avez-vous contracté un Prêt à Taux Zéro ?

Inédite sur le marché de l'assurance emprunteur, AXA France en lien avec votre association ANPERE propose un tarif dédié aux primo-accédants sur le contrat d'assurance de prêt Masterlife Crédit. Ce tarif s'applique quel que soit le montant emprunté et la durée du prêt, quelle que soit la banque prêteuse et se cumule avec les réductions existantes.

## En quoi consiste cette offre ?

Concrètement, l'offre primo-accédant<sup>(1)</sup> permet à toute personne qui a contracté un PTZ de bénéficier d'une baisse de tarif de -15% sur l'assurance de l'ensemble du projet (prêt principal + PTZ), dès lors qu'elle l'assure en totalité auprès d'AXA.

Par cet engagement, AXA France avec l'association ANPERE accompagne les Français dans une des étapes clés de la vie : l'achat d'un premier logement.

## Un exemple d'économie réalisée

Concrètement, l'accompagnement d'AXA se traduit par une économie pouvant atteindre 14 693€<sup>(2)</sup>, soit une économie sur la durée restante des prêts de 47,17%, soit environ 763€/an.

**Réaliser de belles économies sur son assurance emprunteur, c'est donc possible !  
Contactez votre conseiller AXA.**

(1) Offre à durée limitée du 1.03.2023 au 31.12.2023

(2) Économies de 14 693€ réalisées par un couple de 48 ans, cadre et de 38 ans, salariée, dans le cadre de leur adhésion au contrat d'assurance Emprunteur AXA France vie par substitution pour leur prêt immobilier dont le capital restant dû s'élève à 204 286 € avec une date d'effet au 05/06/2023. Le projet comporte un prêt principal à un taux d'intérêt du crédit de 1,22%, un prêt travaux à un taux d'intérêt du crédit de 0,50% et un prêt à taux zéro. La renégociation de leur assurance de prêt leur a permis de passer d'une cotisation de 31 148,48 € (ancien contrat) à 16 454,60 € (nouveau contrat), sur le temps restant, soit une économie totale de 47,17 %. La quotité assurée pour chacun des membres du couple s'élève à 100 % du prêt pour les garanties décès PTIA, arrêt de travail, invalidité totale et partielle.

# ET SI VOUS DEVENIEZ MANDATAIRE D'ASSURANCE ?

Vous êtes adhérent ANPERE et vous souhaitez faire connaître votre association ainsi que les offres et les avantages qu'elle propose ? Vous êtes en recherche d'une activité indépendante à temps plein ou temps partagé ? Vous êtes retraité en recherche de revenus complémentaires ? Le métier de Mandataire d'Assurance est peut-être fait pour vous ! Quelles seront vos principales missions ? Quel doit être votre profil ?



📍 Cécile Brun



📍 Carole Locatelli

**C'**est pour renforcer son engagement auprès de ses clients sur tout le territoire et leur offrir un véritable accompagnement de proximité qu'AXA s'appuie depuis plus de 20 ans sur un réseau de Mandataires d'Assurance. Un réseau d'indépendants qui n'en finit pas de grandir tant les besoins sont nombreux et au sein duquel vous avez peut-être votre place.

## Quand mission rime avec relation

Le mandataire d'assurance a pour mission de mettre en contact les personnes de son réseau avec des experts de l'assureur et d'être un ambassadeur de l'association ANPERE. « *Mon travail ne consiste donc pas à vendre des produits d'assurance, mais avant tout à écouter les personnes que je rencontre, à comprendre leur projet, et à identifier, avec mon binôme expert, les solutions en matière de Protection sociale, de Gestion de Patrimoine les plus adaptées à leur situation* », témoigne Cécile Brun, mandataire depuis novembre 2022. Interlocuteur privilégié de nos adhérents, le mandataire est donc appelé à construire dans la durée une relation de proximité tout en insistant sur les avantages proposés par l'association. « *Parfois, j'ai l'impression qu'on est un peu comme un médecin de famille tant nos clients se confient à nous* », ajoute Carole Locatelli, devenue mandataire d'assurance depuis décembre 2022.

## Des profils très variés

Pour devenir mandataire, plusieurs qualités sont donc importantes : avoir un bon relationnel, le goût de la rencontre et de l'échange, savoir écouter et être empathique. « *Après 15 ans de carrière dans l'industrie pharmaceutique, j'avais besoin de me recentrer sur une activité où l'humain, et non plus la productivité, aurait la première*

*place. Je partage donc aujourd'hui mon temps entre une activité bénévole d'écrivaine publique et le métier de mandataire auquel je consacre deux journées par semaine* », explique Cécile Brun. « *C'est pour ma part après m'être retrouvée du jour au lendemain sans emploi après 25 ans en politique que j'ai décidé de me lancer comme mandataire. Une reconversion professionnelle que je ne regrette pas puisqu'elle m'a permis de rebondir en moins de 6 mois et de m'épanouir professionnellement dans une nouvelle aventure* », ajoute Carole Locatelli.

## Une formation initiale et de terrain

L'aventure vous tente mais vous doutez de vos compétences ? Aucune inquiétude. « *Au moment de son recrutement, chaque futur mandataire commence par une journée de découverte terrain avec le salarié expert qui deviendra son binôme. Une fois confirmé son recrutement, il bénéficie sur une période de 3 mois de 10 jours de formation initiale puis de 10 jours de formation terrain accompagné de son binôme* », explique Christine Jacob. Une période validée par un examen final, une inscription à l'ORIAS et une prime de démarrage de 800 euros.

## Une nouvelle façon de travailler

Plus qu'à un nouveau métier, c'est à une nouvelle manière de travailler que l'on accède en devenant mandataire. « *Ce que j'apprécie dans ce métier, c'est l'indépendance et l'autonomie qui sont les miennes ainsi que la capacité qui m'est donnée de pouvoir choisir les salariés experts avec lesquels je vais travailler en binôme* », explique Cécile Brun. « *C'est vraiment une chance de se sentir profondément utile et de pouvoir rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions avec lesquelles nouer des relations très riches* », conclut Carole Locatelli.



# RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE !

La responsabilité environnementale s'impose aujourd'hui comme une évidence ! Grands groupes, PME, associations, simples citoyens : nous sommes tous invités à agir. Conscient de cette nécessité, ANPERE s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique en réalisant en 2022 son bilan carbone sur la plateforme en ligne Aktio. En quoi consiste un bilan carbone ? Quelle en est sa finalité ? Quels résultats et enseignements clés ANPERE tire-t-elle de cette démarche ? Quels sont les axes d'amélioration et les pistes d'action envisagés par ANPERE suite à cet exercice ? **On vous explique tout.**



On appelle « **bilan carbone** » l'estimation de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre émis directement et indirectement par une organisation sur une période donnée.

## Les premiers résultats : 128,4 tCO<sub>2</sub>eq émis

À l'issue de l'année 2022, ANPERE a ainsi pu estimer à 128,4 t -CO<sub>2</sub>eq ses émissions sur 12 mois, soit l'équivalent de l'empreinte carbone moyenne de 13 Français. Or, comme c'est souvent le cas pour les entreprises de services, sur ces 128,4 tCO<sub>2</sub>eq d'émissions, 97,7% sont liées à des flux concernant, non pas les activités contrôlées directement par l'entreprise, mais toutes les autres activités de la chaîne de valeur amont et aval. En termes de répartition par catégorie, il est à noter que ces émissions concernent à 77,5% les achats de service (frais de colloque, sous-traitant, honoraires) et immobilisations, 10,7% les transports (dont 7,4% dus aux déplacements professionnels) et 10,1% l'utilisation de ses produits par ses clients (envoi de newsletters et de convocations pour l'Assemblée Générale, impacts générés par les vidéos YouTube).

## Les principaux enseignements de ce bilan

Une première analyse de ces résultats indique que la majeure partie des émissions d'ANPERE réside dans ses achats de prestations de service, que les émissions liées directement à l'activité des collaborateurs sont principalement issues de leurs déplacements professionnels et que l'impact de l'utilisation des services d'ANPERE n'est pas négligeable.



Parmi les axes d'amélioration ressortant de ce premier bilan s'impose pour ANPERE la nécessité de contacter ses fournisseurs et prestataires intervenant tout au long de sa chaîne de valeur pour leur demander leurs données « carbone » et ainsi affiner l'analyse de ses achats, et de réaliser un suivi des déplacements des visiteurs lors des assemblées et conférences.

## Quelques pistes d'action envisagées

Pour confirmer sa transition bas-carbone, plusieurs pistes d'actions s'offrent donc à ANPERE : intégrer ses partenaires dans sa démarche en les encourageant à réaliser un bilan carbone et à suivre un plan d'action pour réduire leurs émissions, sensibiliser sur l'impact écologique des différents moyens de transports, sélectionner ses fournisseurs et partenaires sur la base de critères environnementaux, privilégier l'achat de matériel informatique reconditionné et la mise en commun de certains équipements, maximiser la durée de vie de ces derniers.

...une communication  
proche de vous



➔ Connectez-vous  
[www.anpere.fr](http://www.anpere.fr)



➔ Lisez-nous  
**newsletter mensuelle**



➔ Suivez-nous  
**sur nos réseaux sociaux**  
**@anpere\_asso**

